

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

**AVIS PUBLIC
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2014-13**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2014-13 - *Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12),*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 17 juillet 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 22 juillet 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx